



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 28/03/2017

Reçu en préfecture le 28/03/2017

Affiché le 28 mars 2017 SLO

ID : 045-200005932-20170321-2017_02_43-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 mars 2017

2017-02-43

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 21 mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mars 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy le Potier : M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,
M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Pascal HERRERO à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme
Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE
MENARD

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : EPFLI Foncier Cœur de France – avis sur un projet d'acquisition de La Ferté Saint-Aubin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de communauté portant adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France n°43-
16 en date du 7 juin 2016,

Vu le courrier de la commune de La Ferté Saint-Aubin, en date du 9 mars 2017, soumettant à la
communauté de communes des Portes de Sologne le principe d'un portage foncier par l'EPFLI,

Vu les pièces du dossier transmis,

La commune de La Ferté Saint-Aubin a souhaité faire intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue
de lui faire acquérir, porter et gérer les biens situés sur son territoire, cadastrés AR 494 et AR 495 route de
Chaumont aux fins de réaliser un rond point pouvant accueillir une voie nouvelle.

Ce projet est conforme à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la communauté de
communes des Portes de Sologne.

Considérant que l'avis de la communauté de communes des Portes de Saône adhérente à l'EPFLI est requis sur le projet de ses communes membres,

Reçu en préfecture le 28/03/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20170321-2017_02_43-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AR 494 et AR 495, situés Route de Chaumont à La Ferté Saint-Aubin, pour un projet de réalisation d'un rond point pouvant accueillir une voie nouvelle.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune de La Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE